

Image not found or type unknown



Rupture anticipée de mission intérim par l'employeur

Par **Graziella**, le **31/07/2008** à **23:22**

Bonjour,

J'ai signé un contrat intérim allant du 8 juillet au 19 septembre.
L'entreprise utilisatrice m'a mise en fin de mission cette semaine.
Ils vont donc me payer jusqu'à la date de fin du contrat.

Dans ce cas, puis je reprendre une mission intérim ailleurs, puisque je suis libre de tout engagement ?

Vous remerciant.
G